

Réponse managériale de l'évaluation des actions d'éducation au développement cofinancées par la coopération belge au développement entre 2014 et 2017

Recommandations sur la partie 1 portant sur les productions audiovisuelles actions courtes et événements

Recommandation	Réponse managériale	Objectif	Étape suivante, activité, décision	Date ou délais de mise en œuvre	Département(s) et/ou personne(s) responsable(s)
<p>1. Compte tenu de leur portée considérable auprès de publics très variés et de la grande diversité des approches, il nous semble important de continuer à soutenir les productions audiovisuelles ainsi que les événements et actions courtes (moyennant une coordination et une concertation plus fortes). Cependant, <u>il nous semble important de prendre beaucoup en compte le rôle important que ces productions jouent dans les représentations et la lutte contre les stéréotypes</u>. En ce sens, le fait que des programmes puissent renforcer certains stéréotypes devrait à l'avenir être évité. Il n'est pas facile d'atteindre un nombre élevé de téléspectateurs tout en faisant passer un message complexe et nuancé et inciter des changements auprès de groupes cibles. Mais ici, des choix inévitables devront être faits. Cela signifie que certaines émissions, indépendamment du nombre élevé de téléspectateurs, ne reçoivent pas de subvention, s'il ne peut pas être clairement démontré comment elles éviteront les stéréotypes préjudiciables. Les études de cas nous apprennent que les collaborateurs de la DGD ont déjà interpellés certains programmes à ce sujet. Dans certains cas, cela a également</p>	<p>Acceptation partielle :</p> <p>-Refusé pour les actions ponctuelles. Même si la DGD est d'accord avec la recommandation, D3.1 ne peut pas y travailler car l'appel à projet a été suspendu à partir de 2019.</p> <p>-Pour l'audiovisuel : accepté. LA DGD a conscience de la portée de masse de l'audiovisuel. Le cofinancement d'œuvres audiovisuelles perdurera à l'avenir dans un cadre toujours plus orienté vers l'ECM. Il y a déjà une différence entre le vadémécum 2018 et ceux sur lesquels a porté l'évaluation. Depuis 2017, les maisons de productions sont obligées de produire un dossier pédagogique, reçoivent des bonus pour films courts, public enfant, élaboration de matériel et accompagnement pédagogique etc.</p> <p>Sur la question de l'éthique, afin de lutter contre les stéréotypes, D3.1 a déjà commencé à engager</p>	<p>-Optimaliser les messages véhiculés dans les films</p>	<p>- Renforcer le dialogue avec les maisons de production sur les stéréotypes.</p> <p>Pour 2019, tester :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le renforcement du comité de sélection des films d'un-e expert-e issu-e des diasporas, - la formation obligatoire sur les stéréotypes pour l'équipe qui reçoit le financement. 	<p>-avril 2019 et juillet 2019</p>	<p>D3.1</p>

<p>conduit au non-octroi de subventions. Cela nous semble une évolution positive. En outre, il nous semble également important d'envisager de nouvelles recherches sur les représentations. Cela peut renforcer les connaissances autour de cette question complexe dans les organisations chargées de la mise en œuvre et à la DGD. De telles recherches pourraient également compenser partiellement le manque de mesure des effets dans les interventions actuellement subsidiées.</p>	<p>plus de dialogue avec les productions. D3.1 testera en 2019 en collaboration avec certains de nos partenaires spécialisés une formation obligatoire pour les maisons de production sélectionnées pour un financement. Elle consistera à déconstruire les préjugés ou stéréotypes qui peuvent être véhiculés dans les images. De même, la possibilité d'intégrer dans le jury de sélection d'un-e expert-e sur les stéréotype issu-e des diaporas est étudiée pour 2019.</p>				
<p>2. Une autre raison de continuer à soutenir les actions courtes est qu'elles utilisent parfois des méthodes très innovantes et créatives et peuvent constituer une sorte de laboratoire de test pour le développement de nouvelles méthodes de travail ou de supports tels que des applications numériques. Les critères de sélection pourraient éventuellement être adaptés et plus spécifiques, par exemple en tenant compte de processus ex-ante et ex-post par rapport à des supports pouvant, par exemple, être diffusés auprès de nombreux acteurs, ou être innovants ou utilisant la communication numérique pour leur promotion et leur mise en œuvre.</p>	<p>Refusé : pour les actions ponctuelles. Même si la DGD est d'accord avec la recommandation, D3.1 ne peut pas y travailler car l'appel à projet a été suspendu à partir de 2019.</p>	-	-	-	-
<p>3. Il nous apparaît également important que la DGD se donne les moyens de clarifier et de redéfinir pourquoi et comment elle souhaite fondamentalement appuyer des initiatives culturelles et artistiques pour contribuer aux efforts d'éducation au développement, tout en définissant des stratégies de plus long termes qui permettent</p>	<p>Acceptation partielle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Refusé pour les actions ponctuelles. Même si la DGD est d'accord avec la recommandation, D3.1 ne peut pas y travailler car l'appel à projet a été suspendu à 	<ul style="list-style-type: none"> -Cadrer plus nos cofinancements audiovisuels dans l'éducation au développement -Encourager les synergies avec les ACNG 	<ul style="list-style-type: none"> -Adaptation du vadémécum - Séances d'informations lors du lancement du marché sur les objectifs de la DGD. -Renforcer la collaboration avec 	<p>En cours, dès 2018</p>	<p>D3.1</p>

<p>d'envisager une intervention dans la durée. Cela permettrait non seulement à la DGD de clarifier ses intentions (et de développer en fonction de cela une grille d'analyse plus précise) mais également aux initiateurs de mieux saisir les objectifs poursuivis par la DGD. Une telle démarche devrait renforcer l'efficacité, en termes d'éducation au développement mais aussi contribuer à rendre possible des synergies avec les autres acteurs de l'éducation au développement (ONG, ALC/KLB, InfoCycle, etc.).</p>	<p>partir de 2019.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accepté pour l'audiovisuel et déjà en grande partie mis en œuvre : <p>1. le vadémécum a été modifié en 2017 pour mieux cadrer avec l'éducation au développement (exigences, critères etc.). Des séances d'information sont organisées pour expliquer nos intentions aux producteurs.</p> <p>2. synergie : voir point suivant.</p>		<p>Annoncer la couleur/kleur bekennen</p> <ul style="list-style-type: none"> -Présentation de l'audiovisuel lors des rencontres avec les ACNG. - Transfert de listes des productions cofinancées aux OSC. 		
<p>4. Dans le même sens que la recommandation sur la stimulation des collaborations et réseaux, il nous semble également indiqué de travailler de manière plus stratégique à la diffusion et l'utilisation de bonnes pratiques issues des deux lignes budgétaires (à savoir productions audiovisuelles et actions courtes/événements). De cette manière, il est possible d'apprendre davantage et de tirer profit des initiatives à petite échelle ou ad hoc. Nous avons appris des études de cas que la planification et la recherche proactive de partenariats avec d'autres acteurs (écoles, ONG, clubs de jeunes, chaînes de télévision, etc.) constituent un moyen efficace de contribuer à cela. Les acteurs des productions audiovisuelles, des actions courtes et des événements sont demandeurs d'une coopération renforcée avec les programmes pluriannuels des ONG. La recherche ou le recours à de tels partenariats pourrait être un critère positif d'appréciation dans l'octroi des subventions.</p>	<p>Acceptation partielle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Refusé pour les actions ponctuelles. Même si la DGD est d'accord avec la recommandation, D3.1 ne peut pas y travailler car l'appel à projet a été suspendu à partir de 2019. - Accepté pour l'audiovisuel. D3.1 a commencé à établir un dialogue avec les ACNG et avec les maisons de production à ce propos (vadémécum, séances d'information) et à proposer les outils audiovisuels aux ACNG. 	<p>1-encourager les synergies avec les ACNG</p> <p>2-promouvoir les outils audiovisuels auprès des ACNG</p>	<p>-adaptation du vadémécum et séances d'information.</p> <ul style="list-style-type: none"> -présentation de l'audiovisuel durant les rencontres avec les ACNG - Transfert de listes des productions cofinancées aux OSC. 	<p>-en cours</p>	<p>D3.1</p>
<p>5 Certains producteurs ou</p>	<p>-Accepté : cette recommandation</p>	<p>-Profiter de l'expertise :</p>	<p>-Favoriser les ponts</p>	<p>-en</p>	<p>D3.1</p>

<p>réalisateurs de films et organisateurs d'événements sont des professionnels reconnus et expérimentés de la communication. Par ces projets financés par la DGD, ils contribuent à une meilleure information ou sensibilisation au développement. Mais la diffusion d'information et de la sensibilisation est une expertise spécifique qui ne se transforme pas automatiquement et systématiquement en processus d'éducation au développement. Il est nécessaire de se donner les moyens d'encadrer cette transformation en favorisant et soutenant des collaborations plus étroites et régulières entre ces acteurs du secteur culturel et les acteurs de la coopération (par exemple les programmes pluriannuels des ONG).</p>	<p>est pertinente mais elle demande du temps humain supplémentaire.</p>	<p>1/des producteurs en « communication visuelle » et production d'outils de masse 2/des ACNG sur les thématiques de développement et le volet pédagogique</p>	<p>entre les 2 secteurs (audiovisuel et ACNG) en communiquant sur les différentes expertises : -individuellement et ponctuellement lors du suivi des dossiers -lors des rencontres officielles -quand cela est pertinent, inviter les acteurs d'un secteur aux activités de l'autre secteur.</p>	<p>cours</p>	
<p>6. Une approche par processus offre des opportunités d'apprentissage et de réflexion plus approfondis. Lors du lancement des appels à propositions, il devrait être clair que les projets soumis devraient mener à plus que la simple diffusion d'un message et d'informations, et devraient garantir la mise en place de réels processus d'apprentissage et de réflexion auprès du public-cible visé. C'est pourquoi, lors de l'évaluation d'une production audiovisuelle ou d'une action courte, il est également important de déterminer dans quelle mesure elle est intégrée dans une pré-ou post-trajectoire ou pourrait être utilisée dans une action éducative existante, avec ou sans collaboration avec d'autres acteurs ou partenaires. Il est également important d'examiner la valeur ajoutée: qu'apportent-ils de plus à d'autres interventions éducatives plus structurelles menées par des ONG ou d'autres organisations (écoles, associations de jeunes, etc.)? Quels groupes</p>	<p>Acceptation partielle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Refusé pour les actions ponctuelles. Même si la DGD est d'accord avec la recommandation, D3.1 ne peut pas y travailler car l'appel à projet a été suspendu à partir de 2019. - Accepté pour l'audiovisuel. Le potentiel de sensibilisation d'un film est multiplié s'il sert de support à un processus plus large de sensibilisation et s'il est accompagné d'outils permettant son utilisation par davantage d'acteurs. <p>Ce travail est déjà en cours depuis le vadémécum 2017 qui impose partiellement et encourage l'accompagnement des spectateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> -obligation de dossiers pédagogiques pour les lots 1,2 et 	<p>Approche par processus : démultiplier le potentiel des productions audiovisuelles, mieux accompagner le spectateur dans la réflexion.</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Continuer à mettre l'accent sur l'accompagnement pédagogique. - Valoriser l'expertise pédagogique des ONG. - Favoriser les synergies entre maisons de production et ONG. -Réflexion sur la complémentarité des publics 	<p>En cours</p>	<p>D3.1</p>

<p>cibles, non touchés par les ONG, peuvent-ils atteindre?</p>	<p>5. -bonus pour accompagnement supplémentaire. -l'accompagnement est un critère d'évaluation et doit figurer dans le budget, D3.1 encourage donc les producteurs à y penser en amont du dossier.</p>				
<p>7 Du fait de la diversité des productions audiovisuelles et des événements subsidiés au travers de ces deux lignes de financement, l'impact de celles-ci est, actuellement, surtout évalué, dans les rapports d'activités, en termes de volume de public cible touché. Par ailleurs, les modifications de procédures récentes, si elles ont été formulées sur base de différentes concertations, n'ont pas été étayées par les résultats d'évaluations systématisées des activités précédemment réalisées. En outre, la présente évaluation est, à notre connaissance, la toute première qui couvre ces lignes de financement. Il est dès lors recommandé de mettre en place un processus récurrent et régulier d'évaluation de ces lignes de financement qui permette d'alimenter des modifications de procédures ou réglementaires. Dans cette optique, il semble approprié de demander aux acteurs de collecter des informations sur l'efficacité de leurs actions, à la fois pour atteindre et pour faire évoluer les groupes cibles. En fonction de la capacité disponible, une simple enquête en ligne ou en face-à-face peut être réalisée avec un certain nombre de participants afin de mesurer les changements survenus. Il pourrait également y avoir davantage d'expérimentation dans l'utilisation des médias sociaux en tant qu'outil de mesure des effets. Les plateformes multimédias des chaînes de télévision offrent</p>	<p>Accepté partiellement. La DGD reconnaît la faiblesse en terme d'évaluation du programme audiovisuel. Il faut cependant souligner que les chiffres d'impact sur les spectateurs sont demandés aux maisons de production et tous disent qu'il est très difficile de les donner. Demander aux maisons de production d'approfondir la documentation de l'impact pédagogique le serait encore d'avantage. Ce n'est pas leur métier. Par ailleurs, D3.1 améliore année après année ses pratiques sur base des expériences, des retours des partenaires et des visites de terrain. Bien qu'il ne s'agisse pas d'évaluation externe systématique, il ne semble pas opportun de conditionner les améliorations réglementaires à des évaluations externes pour le moment inexistantes (sauf la présente). Actuellement, il n'y a pas de moyens humains pour assurer des évaluations externes régulières.</p>	<p>Mieux documenter l'impact des productions audiovisuelles.</p>	<p>- Améliorer la compilation des chiffres d'audience et de visite des sites internet. - Mieux documenter l'évaluation et les améliorations annuelles des procédures.</p>	<p>2020</p>	<p>D3.1</p>

également des possibilités de mesure des effets.					
8. Conformément aux principes sous-jacents des ODD et aux tendances récentes en matière d'éducation au développement, il nous semble important de nous concentrer davantage à l'avenir sur la promotion d'une approche critique et d'une approche globale basée sur les droits. Une telle approche se traduit par des interventions d'éducation au développement qui approfondissent les causes sous-jacentes des injustices mondiales. Ces interventions visent un processus d'apprentissage axé sur la pensée critique et sur des actions visant à remédier aux causes de situations injustes. Cette approche s'oppose à la dichotomie entre le Nord et le Sud et met l'accent sur l'interdépendance entre ce qui se passe aux niveaux local et mondial et sur la manière dont les activités quotidiennes peuvent influencer sur les enjeux mondiaux.	Accepté : La DGD travaille déjà ces dernières années avec cette approche pour toutes les activités ECM. Le défi est de le faire comprendre aux maisons de production qui ont encore une approche très simpliste de la coopération au développement.	Promouvoir une approche globale de l'éducation au développement dans les productions audiovisuelles. Celle-ci s'oppose à la dichotomie Nord-Sud et met l'accent sur l'interdépendance.	-Expliquer spécifiquement l'approche basée sur les droits dans le vademécum -Dialogue individuel avec chaque acteur	-en cours	D3.1
9. Il est également conseillé à la DGD d'engager un dialogue avec les acteurs concernés des deux lignes budgétaires autour d'un certain nombre de règles ou procédures administratives qui, dans différents cas, ont été considérées comme entravant l'efficacité et la durabilité des interventions subsidiées: par exemple, le délai court entre le lancement du vade-mecum et la soumission de propositions, des règlements administratifs concernant notamment le versement des subventions après la livraison de la production audiovisuelle, la flexibilité limitée de l'approche thématique du bailleur de fonds ou la périodicité annuelle des subventions.	Partiellement accepté : les procédures administratives ont été améliorées depuis 2017 : -il n'y a plus de thématique annuelle imposée -possibilité de paiement en 2 tranches pour certains lots -plus de caution ni de contrat -dernièrement, factures électroniques. Il est vrai que ces procédures restent longues. Elles continueront à être améliorées dans la limite du cadre réglementaire et de la collaboration des autres directions impliquées (D4 et B&B). Les limites en ressources humaines ne permettent pas	Amélioration des procédures administratives	-Amélioration du règlement dans le vademécum. -Allongement des délais entre la publication du vademecum et l'introduction des dossiers. - Collaboration avec D4 et B&B pour diminuer les délais d'engagement et de paiement.	En cours	D3.1, D4 et B&B

	d'augmenter le nombre d'appels par an.				
--	--	--	--	--	--

Recommandations sur la partie 2 portant sur les projets et programmes pluriannuels

Recommandations	Réponse managériale	Objectif	Étape suivante, activité, décision	Date ou délais de mise en œuvre	Département(s) et/ou personne(s) responsable(s)
<p>1. Des théories du changement focalisées sur les acteurs. Il est encourageant que les ONG commencent à développer des théories du changement avec un focus spécifique sur les acteurs sociaux impliqués dans les programmes. Cela leur permet d'avoir une vision plus claire et réaliste sur les acteurs envers lesquelles elles veulent/peuvent mener des actions et sur les changements qu'elles espèrent induire chez ces acteurs. Mais ces théories de changement devraient faire l'objet de plus d'explicitations par rapport aux niveaux de changements et aux types de changements attendus par rapport à des groupes cibles particuliers. Elles devraient également devenir encore plus des outils de référence et de travail pour les ONG et être utilisée de manière plus interactive avec les dispositifs de suivi-évaluation. L'explicitation d'une théorie du changement centrée sur les acteurs ne doit pas être un exercice lourd et difficile. Par exemple, au cours des études de cas, les évaluateurs n'ont pas rencontré beaucoup de difficultés à expliciter les théories de</p>	<p>Acceptée, partiellement acceptée (+ motivation), refusée (+ motivation)</p> <p>Acceptée car permet de mieux identifier les stratégies et actions.</p> <p>La mise en œuvre de cette recommandation dépend essentiellement des ACNG.</p>	<p>Faire évoluer les ToC dans ce sens</p>	<p>Dans le dialogue avec les ACNG et les fédérations, encourager les ACNG à réfléchir à la question et soumettre aux fédérations l'idée d'organiser des ateliers sur le sujet.</p>	<p>Dès 2019 en vue de la préparation des prochains programmes</p>	<p>D3.1 Fédérations</p>

<p>changement des cas spécifiques sur base des documents du programme et en concertation. Cela a été fait en ayant recours aux sphères d'influence de la méthode de cartographie des incidences. Bien entendu, l'intention n'est pas de proposer une méthode spécifique pour un tel exercice. C'est pourquoi, il pourrait être utile d'organiser prochainement un moment d'apprentissage collectif où les ONG et d'autres acteurs pourraient partager leurs expériences en matière d'explicitation de leur théorie du changement. D3.1</p>					
<p>2. Focus sur les acteurs intermédiaires. Les résultats de l'évaluation montrent que le focus sur un petit nombre de groupes cibles intermédiaires stratégiquement choisis ne réduit pas les ambitions des programmes. Au contraire. Cette évolution semble conduire à des programmes plus ambitieux par lesquels on essaie d'inclure des changements plus profonds et plus durables auprès d'un public large et varié. Le travail de niche envers des acteurs intermédiaires repose sur l'hypothèse que ces derniers ont un effet multiplicateur potentiel envers d'autres acteurs. Dans chaque cas, cette hypothèse devrait faire l'objet d'un diagnostic et d'un dialogue plus clair sur et avec chaque organisation intermédiaire dont on attend ce rôle. Cette phase est fondamentale pour pouvoir atteindre l'impact espéré mais également pour être plus réaliste par rapport aux attentes et pouvoir mieux accompagner ces acteurs dans le rôle que l'on</p>	<p>Acceptée.</p> <p>La mise en œuvre de cette recommandation dépend essentiellement des ACNG.</p>	<p>Induire des changements plus durables auprès d'un public large et varié</p>	<p>Alimenter les dialogues stratégiques de ces réflexions, particulièrement la cible stratégique « 1^{ère} et 2^{ème} ligne.</p> <p>Dans le dialogue avec les ACNG et les fédérations, encourager les ACNG à réfléchir à la question et soumettre aux fédérations l'idée d'organiser des ateliers sur le sujet.</p>	<p>DS Belgique 2019 et 2020.</p> <p>Dès 2019 en vue de la préparation des prochains programmes</p>	<p>D3.1 Fédérations</p>

<p>souhaite leur faire jouer. Ces acteurs intermédiaires ne sont plus uniquement des cibles, ils devraient également - idéalement - devenir des alliés. Cette recommandation a des implications en termes de modalités de financement et d'évaluation. En effet, La transition que font les ONG vers un travail de niche adaptés à différents groupes cibles (surtout organisations intermédiaires) choisis de manière plus stratégique et cohérente est une évolution positive mais qui demande à faire l'objet d'attentions particulières sur un certain nombre de points: capacité à maintenir de telles approches intensives dans la durée, capacités à adopter des postures d'apprentissage et à procéder aux ajustements nécessaires, veiller à ne pas se conformer systématiquement aux souhaits des groupes cibles, etc. Les ONG elles-mêmes ont une grande responsabilité dans la mise en œuvre de ces points d'attention. Leurs efforts doivent également faire l'objet d'un accompagnement et d'une réflexion globale avec les fédérations (par exemple par une évaluation commune d'impact du travail de deuxième ligne à la fin des programmes 2017-2021) pour pouvoir, au fur et à mesure des processus, tirer des leçons utiles à l'ensemble des acteurs. Ces leçons permettront également d'engager un dialogue avec la DGD sur les éventuelles adaptations à opérer dans les modalités d'octroi et d'évaluation des programmes cofinancés afin que celles-ci</p>					
---	--	--	--	--	--

soient plus en phase avec les besoins de cette nouvelle approche (notamment en termes de capacité d'adaptation des ONG) et à sa diffusion plus large.					
<p>3. Fixer des priorités dans les limites des budgets disponibles. Les programmes doivent prévoir une marge budgétaire suffisante pour permettre un travail de processus avec des groupes cibles intermédiaires sur des périodes plus longues. Cela s'est avéré être un défi pour un certain nombre de cas où des trajectoires intéressantes n'ont pas pu être poursuivies en raison de contraintes budgétaires ou de collaborations non structurelles. En ce sens, il est important que les organisations se concentrent autant que possible sur les thèmes, processus et groupes cibles sur lesquels elles ont développé ou développent une expertise ou ont une expérience spécifique. Cela peut aider à établir des priorités et à faire des choix stratégiques sur la manière d'atteindre des objectifs spécifiques dans les limites des budgets disponibles.</p>	Pertinente pour la DGD mais à mettre en œuvre par les ACNG.	Prioriser de façon stratégique.	Préparation des nouveaux programmes.	Dès 2019, éventuellement déjà lors des évaluations intermédiaires.	ACNG
<p>4. Ingénierie relationnelle. L'accompagnement d'acteurs dans la durée se base souvent sur des relations interpersonnelles de confiance faites d'une très bonne connaissance mutuelle des logiques et dynamiques de chacun. Ces facteurs sont donc intrinsèquement fragiles (départ de certaines personnes, maintien des équipes et des compétences) et exigent une attention particulière pour permettre et préparer une</p>	<p>Acceptée.</p> <p>La mise en œuvre de cette recommandation dépend essentiellement des ACNG.</p>	Favoriser la durabilité des interventions.	Sujet à mettre à l'ordre du jour des rencontres avec les ACNG.	Dès 2019.	D3.1 ACNG

<p>continuité dans le travail d'accompagnement.</p>					
<p>5. Chercher des synergies entre actions larges de sensibilisation et des actions qui visent des processus d'apprentissage approfondis. La tendance vers un travail de niche ne devrait pas avoir pour conséquence l'abandon d'actions de sensibilisation envers le grand public. Les études et évaluations montrent que ces actions font partie des facteurs qui contribuent à encourager les citoyens à développer des points de vue critique, des valeurs de solidarité et à s'engager sous diverses formes. Elles ont souvent un rôle d'amorce non négligeable à l'intérêt que les bénéficiaires peuvent porter aux problématiques développée par l'ED. Ceci a également été confirmé par les résultats de l'enquête auprès de la population belge au cours de la première phase de cette évaluation. Il en ressort que cinq répondants sur six ont indiqué que le fait de regarder des productions audiovisuelles ou de participer à des événements d'une manière ou d'une autre a induit un changement de comportement, d'attitude et/ou de connaissance. Cette enquête ainsi que celle auprès de personnes travaillant dans la coopération au développement montrent également que les actions de sensibilisation génèrent un sentiment d'injustice auprès d'un large public (programmes de télévision, par exemple), ce qui peut conduire à un engagement à plus long terme. L'éducation au développement visant à approfondir le processus</p>	<p>Acceptée car peut augmenter l'efficacité des actions.</p> <p>La mise en œuvre de cette recommandation dépend cependant essentiellement des ACNG.</p>	<p>Développer et affiner la stratégie de niche tout en l'articulant sur la stratégie grand public.</p>	<p>Sujet à mettre à l'ordre du jour des rencontres avec les ACNG.</p> <p>Pour la partie sur la complémentarité avec l'audiovisuel, voir réponse managériale a la recommandation 5 de la partie 1.</p>	<p>Dès 2019.</p> <p>En cours.</p>	<p>D3.1</p>

<p>d'apprentissage peut alors aider à structurer l'engagement émotionnel, à le rendre plus réfléchi et plus durable. Par ailleurs, de telles actions de sensibilisation envers le grand public (programmes TV ou campagnes de sensibilisation) permettent également d'atteindre des publics moins directement touchés par des actions ciblées d'éducation au développement. Les actions envers le grand public restent donc pertinentes.</p> <p>L'évaluation a également pu identifier des opportunités où les liens entre travail de niche et actions grand public pourraient être plus stratégiques. Il y a ainsi des possibilités de coupler des actions envers le grand public à un travail de niche envers certains acteurs intermédiaires qui jouent un rôle multiplicateur. Cela peut signifier que les acteurs intermédiaires (administrations communales, acteurs de la grande distribution) devraient être plus fortement impliqués dans la mise en œuvre d'actions envers le grand public. Les ONG peuvent se centrer sur un travail en profondeur (plus analytique, plus de recherche, plus de travail collaboratif en réseau à plusieurs niveaux, etc...) avec des publics de niche qui à leur tour, avec un contenu mieux construit et une analyse plus solide, peuvent toucher un large public. Il nous semble également que des collaborations avec des producteurs audio-visuels et les autres acteurs bénéficiant d'autres lignes de financement (événements, actions courtes) pourraient être intensifiées.</p>					
--	--	--	--	--	--

<p>6. L'établissement de partenariats stratégiques et la mise en réseau de différents acteurs devraient être davantage encouragés. De cette manière, des acteurs ayant des compétences et des capacités complémentaires, réunis de manière plus efficace et efficiente et ayant plus de chances d'atteindre des résultats durables, peuvent contribuer à élargir et diversifier leur éventail. Cela vaut à la fois pour les actions d'éducation au développement et de plaidoyer dans les programmes pluriannuels et pour les productions audiovisuelles, les actions courtes et les événements.</p> <p><input type="checkbox"/> En ce sens, il est important d'examiner à l'avenir dans quelle mesure certaines mesures, telles que les CSC/ACC Nord et des initiatives prises par des organisations, ont contribué à renforcer la coopération stratégique et ses résultats. Cela peut nous permettre de vérifier si un ajustement ou un appui spécifique est nécessaire. En effet, il faut veiller à ce que les partenariats et les réseaux (y compris avec des acteurs qui ne font pas partie du secteur de la coopération au développement) qui se sont forgés de manière organique bénéficient également de toutes les opportunités, puisqu'il s'agit clairement d'une bonne pratique identifiée par cette évaluation.</p> <p><input type="checkbox"/> Il est également fortement recommandé de favoriser une collaboration plus étroite entre les programmes pluriannuels et les acteurs des productions audiovisuelles, des actions courtes et des événements. En</p>	<p>Acceptée car importance du travail en réseau qui se développe de plus en plus.</p> <p>La mise en œuvre de cette recommandation dépend cependant essentiellement des ACNG.</p>	<p>Améliorer l'efficacité.</p>	<p>Maintenir le dialogue sur l'importance du travail en réseau. Rester ouverts et informés sur les synergies avec des acteurs en dehors du secteur de la coopération au développement.</p> <p>Pour la partie sur la complémentarité avec l'audiovisuel, voir réponse managériale à la recommandation 5 de la partie 1.</p>	<p>En cours.</p>	<p>D3.1 ACNG</p>
---	--	--------------------------------	--	------------------	----------------------

<p>effet, les programmes pluriannuels recèlent un fort potentiel d'utilisation de méthodologies ou de productions novatrices et inspirantes (théâtre, films, programmes télévisés, outils numériques, etc.) ou d'expertise, au sein des maisons de production, actions courtes et événements, concernant certains groupes cibles spécifiques. La recherche ou le recours à de tels partenariats pourrait être un critère positif dans l'octroi des subventions.</p> <p><input type="checkbox"/> Dans le même sens, la DGD devrait envisager de jouer un rôle plus fort dans la coordination et la concertation entre acteurs bénéficiant de co-financement dans différentes lignes budgétaires (productions audiovisuelles et événements, programmes pluriannuels). Dans un premier temps, une plus grande information mutuelle de ce qui est fait par les différents acteurs peut être une amorce de cette plus intense coordination. Sans concertation, le potentiel d'utilisation est très faible. Un événement annuel pourrait par exemple être organisé au cours duquel des "bonnes pratiques" issues des actions subsidiées sont proposées et où il est possible d'échanger, de faire des cours ateliers et une consultation sur les priorités thématiques de la coopération belge au développement.</p>					
--	--	--	--	--	--

<p>7. Par rapport aux groupes délaissés on ne peut qu'encourager les ONG et les fédérations à poursuivre et amplifier les efforts déjà engagés. Par exemple, le secteur privé dans le cas de Rikolto, les personnes issues de parcours migratoires dans le programme de Frères des Hommes, les personnes âgées dans la collaboration entre WSM en OKRA, des élèves de l'enseignement professionnel dans le programme de VIA Don Bosco, les personnes âgées et les personnes issues de parcours migratoires dans les programmes de formations d'ITECO ou l'enseignement maternel dans le travail de DJAPO. Les ONG doivent également continuer à veiller à adapter leurs approches d'éducation au développement par rapport à ces groupes et à nouer des partenariats avec des acteurs intermédiaires plus aptes à identifier et travailler avec ces derniers et/ou des acteurs travaillant avec d'autres supports de sensibilisation. En ce sens, il existe d'importantes opportunités pour de plus fortes collaborations avec les acteurs des productions audiovisuelles, des actions courtes et des événements, notamment sur l'atteinte de publics qui n'ont pas forcément un intérêt pour l'éducation au développement.</p>	<p>Acceptée.</p> <p>La mise en œuvre de cette recommandation dépend beaucoup des ACNG.</p>	<p>Augmenter les actions vers les groupes délaissés.</p>	<p>Maintenir le dialogue sur l'identification et le ciblage de tous les publics ainsi que sur la nécessaire complémentarité des ONG pour arriver à les couvrir. Cela suppose d'identifier également les publics « sur-ciblés ».</p>	<p>En cours.</p>	<p>D3.1 ACNG</p>
<p>8. Dispositifs de suivi-évaluation centrés vers les acteurs. L'évaluation a permis d'identifier des faiblesses par rapport aux dispositifs de suivi-évaluation. En effet, toutes les ONG disposent de dispositifs de suivi-évaluation mais tous ne sont pas adaptés à pouvoir</p>	<p>Acceptée car permet de mieux mesurer l'impact.</p> <p>La mise en œuvre de cette recommandation dépend beaucoup des ACNG.</p>	<p>Utiliser des méthodologies de suivi plus appropriées, avoir plus de données sur les résultats/changements et l'impact.</p>	<p>La DGD doit réfléchir aux meilleurs outils de suivi de résultats et doit étudier la possibilité d'offrir plus de flexibilité dans ce sens lors de l'introduction des</p>	<p>Dès 2019.</p>	<p>D0.1 Résultats D3.1 D3</p>

<p>suivre les changements auprès des acteurs visés et accompagnés (i.e. groupes cibles directs et indirects). Il peut ainsi être utile d'expliciter les théories de changement en termes d'acteurs (à savoir clarifier les acteurs que l'on veut influencer directement et indirectement et mieux expliciter les changements auxquels on veut contribuer chez ces acteurs). Les théories de changement focalisées sur les acteurs constituent des bases utiles pour adapter les dispositifs de suivi-évaluation (à savoir en ayant une idée plus claire des changements que l'on veut suivre auprès d'acteurs spécifique et de la meilleure manière pour le faire, et par qui). De tels dispositifs de suivi-évaluation centrés sur les acteurs offrent par ailleurs des opportunités pour utiliser (ou tester) des méthodes plus adaptées pour le suivi de processus complexes de changement social (p.ex. Outcome Mapping, Most Significant Change, Sense Maker, outcome harvesting, ...). Certaines ONG sont déjà familières avec ces méthodes, mais en général, elles semblent peu appliquées. Par ailleurs, l'évaluation montre que leur utilisation ne nécessite pas forcément des efforts irréalistes et que cela peut améliorer la connaissance sur les effets en termes de changement et d'impact. Ainsi, collecter et analyser un nombre limité d'histoires du type 'most significant change' et la documentation d'un certain nombre de changement que l'on a pu observer auprès des</p>			nouveaux programmes.		
---	--	--	----------------------	--	--

<p>groupes cibles (par exemple, en utilisant la cartographie des incidences ou la méthode du outcome harvesting) peuvent déjà fournir des informations importantes sur les effets et l'impact. C'est pourquoi il est important d'échanger et de documenter les expériences dans l'utilisation de ces méthodes, par exemple en encourageant des processus accompagnés. De cette façon, le secteur des ONG pourra renforcer ses connaissances de manière collective sur comment de manière pratique et réaliste avoir plus de données au niveau des résultats/changements et de l'impact. Ces informations issues des systèmes de suivi-évaluation de programmes individuels peuvent alimenter des évaluations d'impact pour l'ensemble du secteur. Celles-ci pourront alors être conçues de manière plus rigoureuse (par exemple avec une mesure initiale, intermédiaire et finale sur base d'un échantillon représentatif et avec des groupes de contrôle et de référence) et être accompagnés par les fédérations ou la DGD.</p>					
<p>9. Il y a encore de nombreux défis à relever par rapport à l'implication structurelle des partenaires Sud dans les actions d'éducation au développement. Du côté des ONG, cela demande de poursuivre les efforts, notamment en termes de meilleur dialogue entre les équipes « Nord » et les « équipes « Sud » (voire à rompre avec cette distinction). Du côté de la DGD, cela demande également de réfléchir à la pertinence de cette distinction</p>	<p>Acceptée partiellement.</p> <p>Des efforts peuvent encore être fournis pour favoriser une approche nord-sud plus cohérente. Ceci dit, les programmes actuels permettent déjà une flexibilité certaine entre ces volets. Il n'y a aucun obstacle supplémentaire à la flexibilité entre outcomes nord et sud qu'à la</p>	<p>Mieux intégrer le paradigme d'universalité et de transversalité des ODD dans les programmes.</p>	<p>Les gestionnaires des services Sud doivent être sensibilisée à l'importance de l'articulation entre les interventions nord et sud.</p> <p>Le trajet d'amélioration du CSC sur la place des diasporas et des acteurs Sud va dans ce sens. Il devra être vigoureux et être suivi de près par la DGD et les ACNG.</p>	<p>Dès 2019.</p> <p>Dès 2019.</p>	<p>D3.1 Coupoles. ACNG.</p>

<p>entre programmes Nord et programmes Sud, afin de mieux rencontrer les approches globales liées au développement durable, notamment en facilitant l'implication des acteurs du Sud dans les actions de sensibilisation et de plaidoyer ici au Nord et en favorisant l'usage au Sud des outils d'éducation au développement disponibles ou développés au Nord. La planification d'activités ou de partenariats pouvant renforcer une telle cohérence (par exemple, la collaboration entre VIA Don Bosco en Kiyu dans les processus pour les écoles 'droits des enfants') pourrait être pris en compte dans les critères d'évaluation des demandes de subsides.</p>	<p>flexibilité entre outcomes nord ou entre outcomes sud. La qualification de « nord » ou « sud » se fait selon la localisation de l'objectif et non pas selon la localisation des dépenses. La mise en œuvre de cette recommandation dépend donc essentiellement des ACNG.</p>		<p>La DGD devra se montrer attentive à cette recommandation lors de l'étude des prochains programmes et pourra en faire un critère d'évaluation.</p>	<p>2020.</p>	
<p>10. Certaines conclusions et recommandations de la présente évaluation rejoignent celles des récents rapport d'évaluations sur ALC/KLB (2014-2018) et de l'InfoCycle (2014-2016). Par rapport au milieu scolaire, les ONG sont demandeuses de plus de reconnaissance et de clarification des rôles des ONG par rapport à ALC/KLB. Dans la perspective de notre évaluation, cette clarification et reconnaissance des rôles et des complémentarités nous semble particulièrement importante par rapport au travail de niche que certaines ONG font avec le milieu scolaire. Par contre, selon les résultats de l'étude sur la perception des enseignants quant à l'impact des interventions d'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire (ECMS) dans l'enseignement obligatoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles (2010-2017),</p>	<p>Acceptée.</p> <p>Globalement, l'idée de complémentarité et de cohérence entre les différents outils est pertinente pour la DGD qui s'y attèle depuis plusieurs années.</p>	<p>Cohérence et complémentarité des outils financés par la DGD.</p>	<p>Les programmes actuel et prochain d'ALC-KLB ont été identifiés en grande concertation avec les parties prenantes dont les ACNG, dans une optique de complémentarité. La DGD continuera à insister sur la nécessaire complémentarité des nouveaux programmes des ACNG sur le programme ALC-KLB et à faciliter les échanges.</p>	<p>En cours.</p>	<p>ACNG D3.1 ALC/KLB</p>

<p>la complémentarité des offres et services des ONG et ALC est appréciées par les enseignants qui ne peuvent pas nécessairement faire la distinction entre ces acteurs. Le travail de niche des ONG peut aussi contribuer à la recherche d'ancrages plus forts des actions d'éducation au développement dans le secteur scolaire et le secteur de l'enseignement recherché par ALC/KLB. De même, la question du travail avec des groupes cibles intermédiaires (conseillers pédagogiques des réseaux) que se pose ALC/KLB pourrait bénéficier de l'expérience des ONG en la matière. En termes de publics également, les questions que posent les évaluations d'ALC/KLB et de l'InfoCycle en termes d'élargissement du public pour ALC/KLB (vers les étudiants de l'enseignement supérieur et universitaire) et de diversification du public ciblé par les InfoCycles devraient être abordées en tenant compte des résultats de la présente évaluation. Enfin, la question des processus d'apprentissage autour d'outils d'éducation digitalisés par des ONG et par ALC/KLB est également une préoccupation que l'on retrouve dans les deux évaluations et autour desquels les acteurs devraient réfléchir ensemble.</p>					
---	--	--	--	--	--